

N°RH/2023/34

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	15 mars 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	16 mars 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 49

Séance du 21 mars 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi vingt-et-un mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS:

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, M. Kévin AUGÉ, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Didier MOREAU, pouvoir à Mme Isabelle CLAUDET
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Laurence MARCHAND, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Éric APFFEL, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Guy BOURRAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Kévin AUGÉ

Objet : Promotion 2023 – Avancements de grades.



RH/2023/34	Conseil communautaire du 21 mars 2023
------------	--

Objet : Promotion 2023 – Avancements de grades.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONFORMÉMENT à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement , comme suit :

Services	Création d'emploi et durée du temps de travail	Nombre	Suppression du grade et durée du temps de travail	Nombre	Date d'effet
Ressources humaines	Adjoint administratif principal de 2ème classe 35/35ème	1	Adjoint administratif territorial 35 / 35ème	1	01/04/2023
Piscine intercommunale	Adjoint administratif principal de 2ème classe 24/35ème	1	Adjoint administratif territorial 24/35ème	1	01/07/2023
Tourisme	Adjoint administratif principal de 1ère classe 35/35ème	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe 35/35ème	1	01/04/2023
Direction générale	Attaché principal 35/35ème	1	Attaché territorial 35/35ème	1	01/09/2023
Environnement	Adjoint technique principal de 1ère classe 35/35ème	1	Adjoint technique principal de 2ème classe 35/35ème	1	01/04/2023
Piscine intercommunale	Adjoint technique principal de 1ère classe 22/35ème	1	Adjoint technique principal de 2ème classe 22/35ème	1	01/04/2023
Piscine intercommunale	Educateur des APS principal de 1ère classe 35/35ème	1	Educateur des APS principal de 2ème classe 35/35ème	1	01/04/2023

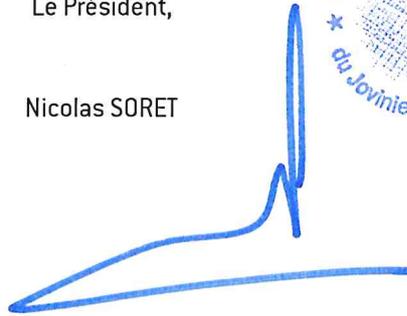
VU la conférence des Maires du lundi 13 mars 2023,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

CRÉE les emplois ci-dessous,
SUPPRIME les emplois d'origine suite à nomination,
MODIFIE comme indiqué ci-dessus le tableau des emplois pour l'année 2023,
AUTORISE le Président à nommer les agents,
PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2023, au budget annexe des ordures ménagères et du budget annexe de la piscine,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Kévin AUGÉ

